

Litige RSI + CABINET D'HUISSIERS MANDATE PAR RSI

Par philipo6464, le 28/10/2015 à 11:52

BONJOUR,

j'ai un litige avec la RSI (dépôt de bilant 16/08/2011) depuis un et demi, (fin 2013)

un cabinet d'huissiers qui représente RSI AQUITAINE CONTENTIEUX SUD OUEST c/ FONT Philippe tente de me faire des saisies sur mon compte bancaire (j'ai le RSA socle) puis j'ai reçu en juillet 2015 un courrier directement de la RSI (33 bruges) DERNIER AVIS AVANT POURSUITES me réclamant la somme de 37 000 € vu l'énormité de la somme je leur ai demandé des explications, ils m'ont donné un RDV dans les locaux de RSI PAU mais avec une employé de L'URSSAF qui a de suite reconnu une erreur sur mon dossier,depuis j'ai reçu un mail qui ramene la soome dûe à 6800 € + 960 € de frais sans aucunes explications. le cabinet d'huissiers mandaté par RSI qui me réclamé lui 5828.75€ par courrier" dernier avis ant saisie-vente" en date du 31/03/2015 ce même cabinet en date du 08/09/2015 me réclama 219.78 € de solde restant dû à ce jour, reconfirmé par un courrier du 27/10/2105 ce changement de solde est certainement dû à mon entrevue avec l'employée de L'URSSAF qui a reconnue une erreur toutefois les demandes de remboursement ne correspondent pas entre la RSI(centre de paiement) et le cabinet d'huissiers qui représente cette même RSI. je vais régulariser mon contentieux par le biais de ce cabinet d'huissiers en règlant la somme de 219.78 € pour solde restant du à ce jour

que pensez-vous de ma situation ? merci d'avance pour vos réponses.